



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LABRUGUIÈRE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

NOTE DE PRESENTATION

- ✓ Le compte administratif retrace pour chaque budget les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'en section d'investissement, les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice, (restes à réaliser).
- ✓ Pour faciliter la lecture, les chiffres ont été arrondis à l'euro près.
- ✓ Pour les budgets annexes, les montants sont affichés en H.T.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Pour assurer son fonctionnement, la Ville a dépensé 5 360 901 €

a) Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 1 415 108 €

soit une augmentation de 20.81 % par rapport à 2021.

Les dépenses relatives à la consommation d'électricité, de gaz et de carburants ont augmenté de 52.02 % ; elles représentent 32 % des dépenses à caractère général.

Article	Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Augmentation 2021/2022
		318 411,07	262 256,09	295 510,93	449 232,38	52,02%
606120	Electricité	206 402,99	188 513,05	181 547,74	265 891,67	46,46%
606121	GAZ	96 691,23	60 550,22	98 331,16	163 627,23	66,40%
60622	Carburants	15 316,85	13 192,82	15 632,03	19 713,48	26,11%

Les autres dépenses de ce chapitre augmentent de 10.28 %.

Dès l'automne 2022, on ressent la répercussion de la hausse du coût des énergies sur les fournitures d'entretien, de petit équipement, sur l'alimentation, sur les transports collectifs ...

De plus, l'année 2022 redevient une année « normale » après les deux années précédentes plus ou moins impactées par le COVID (reprise des animations locales et manifestations sportives, re-programmations des formations des agents municipaux, déplacements des scolaires ...)

Le compte 6042 : 99 986 € : achat de prestations de services retrace le coût des repas commandés pour la restauration scolaire. Il évolue suite à une première augmentation de 4 % au 01.05.2022, et un nombre plus important des repas pris depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

L'achat de fournitures et de petit équipement (cpte 60632 : 124 291 €) a augmenté en raison de multiples travaux effectués par les agents du centre technique municipal et des nombreuses interventions lors des manifestations locales.

Le compte 6068 : 32 681 € : autres matières et fournitures intègre le dépôt des déchets verts chez Trifyl, déposés auparavant à la décharge.

Le compte 61524 : 15 248 € : qui répertorie les dépenses d'élagages ou d'abattages d'arbres lorsqu'ils sont dangereux varient selon les conditions météorologiques.

Le coût incontournable des maintenances reste élevé (cpte 6156 : 87 051 €) maintenance sur tous les logiciels (état civil, restauration scolaire, marchés publics, comptabilité, ...), sur de nombreux équipements (chaufferies, défibrillateurs, copieurs, balayeuse, auto-laveuse, cloches ...), vérifications réglementaires des ascenseurs, du matériel incendie....

Les frais de gardiennage de la forêt (cpte 6282 : 33 318 €) représentent 10 % des ventes de bois perçues l'année précédente.

Au compte 6288 : 40 461 €, la programmation culturelle représente 11 443 € les spectacles pour les écoles : 4 042 €.

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, opération subventionnée par l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 77 % des dépenses réalisées (délibération CM du 11.03.2021), les prestations versées à la Ligue pour la Protection des Oiseaux et à Nature En Occitanie représentent une somme de 24 975 € pour l'année 2022.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 2 595 884 €

soit une augmentation de 8.40 % par rapport à 2021.

Pour faire face à l'inflation, le gouvernement a décidé en juin d'augmenter de 3.5 % le point d'indice des fonctionnaires à compter du mois de Juillet 2022. Cette augmentation de la valeur du point impacte directement le traitement brut de tous les salaires versés et se répercute sur les bases des cotisations (pour mémoire : dernière augmentation du point d'indice en 2017 de 1.2 % et salaires des fonctionnaires gelés depuis 2010).

A chaque hausse du taux horaire du SMIC, les rémunérations des agents de la catégorie C sont revalorisées pour s'aligner sur un taux horaire similaire.

La prime inflation attribuée en début d'année a été remboursée par l'Etat en intégralité et a fait l'objet d'un titre de recette.

De nouveaux agents ont été recrutés en cours de l'année 2022 : 3 remplacements au Centre Technique Municipal ; 2 dans les groupes scolaires ; 1 à la police municipale (agent en détachement). Par ailleurs, 3 agents ont choisi de quitter la collectivité.

c) Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 1 235 €

Les Services des Impôts des Particuliers ont validé des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

d) Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 781 718 €

Le poste de dépenses le plus important est le compte 6574 Subventions versées aux associations soit 654 140 € (selon la délibération du 07/04/2022) plus 1 000 € versé en soutien à l'Ukraine.

Le compte 65541 enregistre la participation annuelle aux frais de fonctionnement du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc pour 9 926 €, et le forfait pour la Scène Nationale d'Albi pour 5 000€

Les indemnités versées aux élus sont inscrites au compte 6531 pour un montant de 79 782 €

e) Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 93 845 €

Ce chapitre représente le paiement des intérêts de tous les emprunts contractés par la Commune.

f) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 515 €

Ce chapitre enregistre des annulations de titres émis sur les exercices antérieurs (rétrocessions concessions cimetière, régularisations de sommes perçues...)

2- La Ville a enregistré 6 447 585 € de recettes de fonctionnement

soit une progression de 8.69 % par rapport à 2021

a) Les atténuations de charges (chapitre 013) s'établissent à 39 880 €

Les remboursements de salaires des contrats aidés, les prises en charge des arrêts de travail pour accidents de travail ainsi que les indemnités versées pour la mise en place de services minimum d'accueil dans les écoles lors des journées de grève sont saisis sur ce compte.

Le remboursement par l'Etat de la prime inflation est intégré au compte 6459 avec la compensation du supplément familial versé aux agents ayant des enfants à charge.

b) Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) s'élèvent à 775 126 €

Les recettes concernant les ventes de bois explosent ; outre le volume de bois à vendre plus important en 2022, certaines parcelles de 2021 ont été reproposées à la vente en 2022 et ont trouvé preneurs.

Les autres recettes se maintiennent ; les recettes relatives à la restauration scolaire augmentent car le nombre de repas servis est plus important depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73) ont rapporté 3 851 332 €

Les recettes fiscales, produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation ainsi que l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER : imposition des éoliennes terrestres situées sur la Commune raccordées au réseau en 2020 ou 2021) ont évolué globalement de 6.53 % par rapport au montant perçu en 2021.

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CACM est revenue à un montant équivalent à celui de 2019, soit 107 169 €.

La taxe de consommation finale d'électricité reversée trimestriellement par tous les fournisseurs d'énergie électrique (compte 7351) reste en constante évolution.

Les taxes additionnelles aux droits de mutations des biens immobiliers (compte 7381) sont toujours à un bon niveau reflétant un contexte immobilier florissant.

d) Au titre des dotations et participations (chapitre 74), la Ville a perçu 1 599 878 €

Globalement, le montant des 3 dotations (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale + dotation nationale de péréquation) évolue de 4.92 % par rapport à l'année 2022.

L'Etat a compensé les exonérations relatives à la fiscalité locale (Foncier bâti & foncier non bâti) pour un montant de 391 989 € (Cpte 74834)

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 176 749 €

Ce chapitre enregistre les loyers perçus pour la mise à disposition de locaux (cpte 752) ainsi que les redevances de l'éolien enregistrées depuis avril 2019 (cpte 757).

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77) représentent 4 619 €

Ce chapitre intègre les dons et les remboursements des sinistres et autres accidents dont les réparations sont prises en charge par les assurances.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat net de 1 086 684 €

BUDGET PRINCIPAL : Section de fonctionnement 2022

Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	2021/2022
011	Charges à caractère général	1 171 333	1 415 108	20,81%
012	Charges de personnel	2 394 634	2 595 884	8,40%
014	Atténuations de produits	3 640	1 235	-66,07%
65	Autres charges de gestion courante	876 012	781 718	-10,76%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DE SERVICES	4 445 619	4 793 945	7,84%
66	Charges financières	101 169	93 845	
67	Charges exceptionnelles	3 333	515	
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 550 121	4 888 305	7,43%
042	Opérations d'ordre entre sections	723 559	472 596	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 273 680	5 360 901	1,65%

Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	2021/2022
013	Atténuations de charges	16 311	39 880	144,50%
70	Produits des services	492 706	775 126	57,32%
73	Impôts et taxes	3 656 418	3 851 332	5,33%
74	Dotations et participations	1 497 609	1 599 878	6,83%
75	Autres produits de gestion courante	184 419	176 750	-4,16%
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	5 847 463	6 442 966	10,18%
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	84 520	4 619	
	TOTAL RECETTES REELLES	5 931 983	6 447 585	8,69%
042	Opérations d'ordre entre sections	286 045		
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 218 028	6 447 585	3,69%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap. DEPENSES D' INVESTISSEMENT		Chap. RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	1 831 461 €	13 Subventions reçues	282 995 €
16 Remboursement de la dette	354 271 €	1068 Excédent mobilisé	599 602 €
27 Autres immobilisations financières	59 395 €	10 Ressources propres : FCTVA	194 593 €
		Taxes d'aménagement	90 077 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 245 127 €	TOTAL RECETTES REELLES	1 167 267 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
040 Opérations d'ordre entre sections	2 248 €	040 Opérations d'ordre (amortissements ...)	472 597 €
041 Opérations patrimoniales	37 142 €	041 Opérations patrimoniales	39 390 €
TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT	2 284 517 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 679 253 €

3- La Ville a investi 2 245 127 € pour ses dépenses réelles

Dans le cadre des opérations de réhabilitation de façades (chapitre 204) 39 376 € d'aides ont été versés à des propriétaires ayant fait des travaux en centre-ville dont 13 745 € seront couverts par la subvention de la Région Occitanie.

- Opération réhabilitations de façades	39 376 €
- Op 195 : Acquisitions de matériels	56 388 €
- Op 197 : Bâtiments communaux	47 920 €
- Op 198 : Bâtiments scolaires	80 699 €
- Op 199 : Aménagement voies communales	320 731 €
- Op 205 : Immeuble 8 Bld Gambetta	21 807 €
- Op. 210 : Aménagement de pistes cyclables	390 990 €
- Op 215 : Eclairage public	7 791 €
- Op 242 : Forêt communale	113 862 €
- Op 302 : Installations sportives	9 851 €
- Op 929 : Maison de l'Enfance	1 573 €
- Op 952 : Vidéo-protection	6 221 €
- Op 959 : Route de Ganès	694 940 €
- Op 961 : Défense Incendie	39 312 €
	1 831 461 €

Le remboursement du capital emprunté par la Ville, auprès des banques s'élève à **354 271 €** (compte 1641 ;1672 ;1678) ;

L'acquisition des terrains « En Rouch », « Nagret » et « la Tignarié » par le biais de portages par l'Etablissement Public Foncier (compte 27638) représente **59 395 €**.

Les restes à réaliser en dépenses qui seront reportés sur 2023, représentent 1 522 908 € (derniers travaux concernant la route de Ganès, pistes cyclables Ave François Mitterrand, travaux en cours au 8, Bld Gambetta...)

4- Pour financer ses investissements, la Ville a perçu 1 167 266 € de recettes réelles

✓ Au chapitre 13, les subventions perçues représentent 282 995 €, à savoir :

○ Conseil Départemental	Maison de l'enfance	26 222 €
○ Cté d'Agglomération	Route de Ganès	63 507 €
○ Région Occitanie	Opération Façades	14 064 €
○ Etat / DETR	Défense Incendie	7 529 €
○ Etat / FIFPD	Sécurisation des écoles	9 045 €
○ Etat / DSIL	Pistes cyclables Tranche 1	162 627 €

✓ Le Fonds de Compensation de la TVA s'élève à 194 593 € (cpte 10222). Le FCTVA est calculé en appliquant un taux forfaitaire de 16.404 % sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement de l'année précédente.

✓ Le produit des taxes d'aménagement est de 90 077 € (cpte 10226). La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

✓ L'excédent de fonctionnement mobilisé pour financer les investissements avait été voté pour un montant de 599 602.€

Au chapitre 040, figure le montant des amortissements pour 472 597 €.

Les restes à réaliser en recettes qui seront reportés sur 2023, représentent 510 203 € et correspondent à des subventions acquises mais non perçues pour les opérations suivantes : Route de Ganès, travaux dans les groupes scolaires, travaux d'éclairage public , défense incendie.

Vue d'ensemble Compte Administratif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2022	-	Dépenses 2022	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Excédent 2022	-	Mobilisation	=	<i>Excédent de Fonctionnement à reporter en 2023</i>
6 447 585,02		5 360 901,23		2 775 433,42		3 862 117,21		1 531 695,32		2 330 421,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2022	-	Dépenses 2022	+	<i>Excédent antérieur reporté</i>	=	Déficit
1 679 253,01		2 284 517,56		86 274,00		-518 990,55



<i>↳</i> <u>Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :</u>	1 522 908,28	
<i>↳</i> <u>Montant des Restes à Réaliser en Recettes :</u>	510 203,51	
	-1 531 695,32	<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block;"> Besoin de Financement </div>

Afin de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement,

le montant de 1 531 695.32 sera mobilisé sur l'excédent de fonctionnement dégagé en 2022

BUDGETS ANNEXES

BUDGET DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

1- Section de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 86 658 € :

- Les dépenses à caractère général pour 28 103 €
- La valorisation du personnel à 58 000 €
- Les autres charges de gestion courante à 18 €
- La dotation aux amortissements pour 538 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 99 210 € :

Ces recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques (66 sépultures en 2022, 47 sépultures en 2021, 79 sépultures en 2020 ; 78 en 2019 ; 58 en 2018) et autres opérations funéraires (arrivées de corps, creusement de fosses ...)

Le résultat de l'exercice 2022 en section d'exploitation est de 12 552 €.

Augmenté des excédents antérieurs cumulés (51 435 €), l'excédent d'exploitation à reporter sur le budget 2023 sera de 63 987€.

2 - Section d'investissement

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement représentent 538 € : le montant des amortissements.

L'excédent d'investissement à reporter sur le budget 2023 sera de 13 264 €.

BUDGET DU SERVICE CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-point, n'affiche qu'une section d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 48 205 €

- 16 142 € pour la programmation et la location des films auprès de Véociné
- 1 701 € pour la maintenance des appareils de projection
- 2 237€ pour les affiches
- 3 105 € pour l'impression des tickets, et des programmes
- 591 € de cotisations (Agence Développement Régional, Art & Essai)
- 4 430 € pour les taxes versées au Centre National du Cinéma (calculées sur le nombre d'entrées)

La valorisation du personnel correspond à une année normale : 20 000 €

Les recettes d'exploitation représentent un montant de 47 536 €

Ces recettes correspondent aux entrées pour 36 979 € (soit 8 835 entrées), et à des subventions de fonctionnement reçues pour 10 557 €, à savoir :

- subvention Art & Essai reconduite pour 9 480 €
- aide complémentaire du CNC pour la baisse d'activité (Covid) : 841 €
- Contribution Orange Cinéma pour 38 €.

Pour l'exercice 2022, ce budget présente un déficit de 669 €.

Les résultats cumulés les années précédentes étant de – 16 €, le résultat d'exploitation à reporter sur le budget 2023 sera de 685 € en dépenses.

